

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 30 janvier à 18h30, le conseil municipal de la commune de Fourchambault, dûment convoqué le 24 janvier 2024 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Alain HERTELOUP, Maire

Présents : Alain HERTELOUP, Danièle LOREAU, Gilles JACQUET, Alain PROUKHNITZKY, Jean-Louis MICHOT, René CORBEAU, Jean-Marc MATHIOS, Monique RABIOT, Jean-Louis LAURIN, Patrick TOLLET, Lysianne DUGENNE, Estelle BRIZARD, Maryse GOUNOT, Annie CHAMPONNIER, Cédric PRUVOT, Stéphane SOMAZZI

Pouvoirs : Pascal RENARD (pouvoir à Jean-Marc MATHIOS), Isabelle LACORNE (pouvoir à Alain HERTELOUP), Catherine CHEVALIER (pouvoir à Jean-Louis MICHOT), Lysiane HAINAUT (pouvoir à Alain PROUKHNITZKY), Olivier CASANAVE (pouvoir à René CORBEAU), Karine SIMONIN (pouvoir à Lysianne DUGENNE), Michel JOLLIN (pouvoir à Annie CHAMPONNIER)

Excusée : Estelle MARTI

Absents : Julien LETURQUE, Anaïs LYON

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 26 (27 après l'installation de Mme COUSIN)
Présents : 16 (17 après l'installation de Mme COUSIN)
Pouvoirs : 7 Excusée : 1
Absents : 2

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Annie CHAMPONNIER est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du 9 janvier 2024

Le compte-rendu du 9 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération

Considérant la démission de Monsieur Gérald FONTAN reçue par courrier en date du 26 décembre 2023,
Considérant que le conseiller municipal démissionnaire est remplacé automatiquement par le candidat suivant venant sur la liste, Madame Christèle COUSIN devient donc conseillère municipale à la date de la vacance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'installation de Madame Christèle COUSIN en tant que conseillère municipale.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Christèle COUSIN parmi le Conseil Municipal.

4. Commissions municipales et désignation de leurs membres : modification

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération.

Considérant l'intégration d'une nouvelle conseillère municipale à la suite de la démission d'un conseiller municipal ;

Considérant l'intégration d'un conseiller municipal dans la commission des finances,

Considérant l'intégration de la nouvelle conseillère municipale au sein des commissions « éducation » et « associations, tourisme »,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la liste des membres au sein des commissions, Monsieur le Maire demande si après la prise de connaissance des commissions selon les modifications transmises avec l'ordre du jour, les membres ont des objections ou des interventions.

Aucune intervention particulière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la liste des membres.

5. Avenant à la convention territoriale globale pour la période 2023-2027

Madame LOREAU, indique que la Convention territoriale globale (CTG) remplace le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) et est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caisse d'allocations familiales (CAF), tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité au service des familles.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé, élaboré conjointement par la Caf et les élus locaux, permettant l'identification des priorités politiques et la définition des moyens. Ces éléments constituent le plan d'actions composé des orientations prioritaires déclinées en fiches-actions.

La CAF de la Nièvre et la Ville de Fourchambault se sont donc engagées au début de l'année 2023 dans la mise en œuvre de cette CTG qui, à terme, permettra de renforcer les partenariats de projets sur les champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et les seniors, en thématique optionnelle.

Le présent avenant a pour objet d'enrichir la Convention de préfiguration signée entre la commune de Fourchambault et la Caf de la Nièvre le 7 avril 2023. Il permet d'intégrer à la convention de préfiguration le diagnostic de territoire finalisé (annexe 1) ainsi que le plan d'actions (annexe 3) pour la période 2023-2027.

Ces documents sont issus des travaux menés sur l'année 2023 par la collectivité et la Caf, avec la participation des partenaires.

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont bien pris connaissance de l'ensemble des fiches actions. Il explique que 5 axes : petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits, et la thématique optionnelle des seniors avec des actions qui favoriseront le maintien à domicile, ont été travaillés. Dans chaque fiche, figurent les objectifs, les durées, les pilotes et les porteurs et les partenaires qui seront associés à l'action où on retrouve les personnels de la crèche, les enseignants, les professionnels du conseil départemental, le centre social, etc....

Ces fiches actions ont été travaillées avec notre référente de la CAF et ont leur importance car cela déclenche des financements pour nos actions.

Monsieur le Maire explique que cela découle de réunions de travail avec l'ensemble des partenaires et professionnels puis un travail collaboratif entre chacune de ces réunions avec la CAF.

Monsieur MICHOT indique que le centre social a une convention identique avec la CAF sur des actions pour la petite enfance, les personnes âgées et les relations familiales et exprime sa crainte que la CAF ne donne pas aux deux entités.

Monsieur le Maire lui répond que les actions sont différentes, que la commune et le centre social travaillent ensemble, leurs actions sont complémentaires. Le centre social est un de nos partenaires qu'on retrouve d'ailleurs dans les fiches actions. Monsieur le Maire rajoute que la CAF est particulièrement sensible à cela. Les communes, en règle générale, financent, d'une manière ou d'une autre, lourdement le fonctionnement des centres sociaux. Ce qui est nouveau, c'est que la CAF s'intéresse aux actions dirigées vers les seniors. A l'heure actuelle, les actions rendues sont généralistes et ce n'est pas exhaustif. Elles répondent aux constats qui ont été énoncés par les partenaires lors des réunions de travail. Toute autre action pourra bien entendu être insérée à la CTG par avenant en fonction de l'évolution de la population et de ses besoins d'ici 2027. Chaque fin d'année, les bilans permettront d'y répondre. Il est bien entendu que nous n'avons pas retranscrit l'ensemble de toutes les activités, il ne s'agissait pas que ça fasse 140 pages.

Le Conseil Municipal n'a pas d'intervention particulière. A l'unanimité, il décide de valider l'avenant à la convention de préfiguration CTG détaillant les actions qui seront menées sur la commune de Fourchambault et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6. Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Monsieur le Maire explique que l'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus (et leurs établissements rattachés), ce qui est le cas pour Fourchambault, d'une phase préalable constituée par le rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.).

Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi qu'éventuellement sur les engagements pluriannuels envisagés. Le ROB définit les choix et les actions qui seront exprimés en chiffres dans le budget 2024 pour réaliser les projets. Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel.

Monsieur le Maire précise que le ROB donne lieu à un débat qui est acté par une délibération, aucune disposition législative n'imposant expressément la tenue d'un vote.

Monsieur JACQUET propose d'aborder trois points :

- Les facteurs extérieurs toujours défavorables,
- l'année 2023 qui n'a pas été la catastrophe redoutée, et,
- investir en 2024 et pourquoi 2025 ? parce que nous avons passé le mi-mandat. Les années 2023-2024 sont très liées, donc qu'est-ce qu'il restera en 2025, c'est l'une des questions qu'il propose d'aborder ce soir.

La loi de finances annonce une croissance de 1,4 % pour 2024 contre 0,8 % en 2023 mais la banque centrale ou l'INSEE ne prévoient pas plus de 0,9 %, ce qui augmenterait mécaniquement la dette.

L'inflation qui était de 4,9 % en 2023 est estimée à 2,5 % pour 2024.

Le poids de la dette publique devrait baissée de 2 % et enfin des taux d'intérêt au plus haut en 2023, commenceraient à baisser. A noter que la banque centrale a augmenté ses taux 10 fois depuis 2022, passant de -0,5 % à 4%.

On observe une très légère augmentation des dotations. Depuis 2018, la somme allouée aux communes et EPCI était de 18,3 milliards sans augmentation depuis cette date. L'année dernière, en 2023, on a observé

une augmentation de 300 millions et cette année la DGF s'élève à 18,92 milliards, soit 320 millions de plus. Cela ne compensera pas l'inflation vécue par les collectivités.

Les valeurs locatives se calculent automatiquement par rapport à l'inflation. La taxe foncière augmentera de 3,9 % en 2024. Cette taxe représente 27 % de nos recettes.

Augmentation du prix de l'électricité est une mesure de l'Etat. La taxe sur la consommation finale qui était de 1 euro à la sortie de la période COVID, s'est envolée au dernier trimestre 2022 de façon exponentielle. L'Etat avait redescendu sa taxe à 1 euro au lieu de 32 et à partir du 1^{er} février, elle remonte à 21 euros le MWh.

La Ville a pu bénéficier en 2023 du filet de sécurité énergétique pour un montant de 18 000 euros environ. L'augmentation du Fonds Vert passe de 2 Milliards en 2023 à 2,5 milliards en 2024. Nous pourrions en bénéficier à nouveau pour le projet Cogoï notamment.

Concernant le gaz, il faut s'attendre à des prix toujours très élevés, mais nous avons beaucoup de bâtiments reliés au réseau de chaleur ce qui nous a permis d'amortir le coût puisque son coût n'évolue pas étant donné que c'est basé sur l'incinération des déchets. En 2023, c'est le gymnase, bâtiment énergivore, qui a été relié au réseau de chaleur. Un autre facteur favorable, le groupement du SIEEEN qui nous protège jusqu'en 2025. Le prix du gaz actuel a baissé puisque, selon la courbe, le prix du marché actuel rejoint le tarif du bouclier tarifaire.

L'électricité va devenir considérablement chère. Le développement des énergies renouvelables et du nucléaire va continuer à peser sur les factures. Le bouclier tarifaire s'arrête en 2025.

Au niveau de l'éclairage public, en 2023, on a diminué la facture de 30 % grâce à une commande globale du SIEEEN et une consommation raisonnée également. Malheureusement, notre contrat arrive à son terme fin 2024 et pour le renouvellement, il faudra s'attendre à une augmentation de 70 %. Faute de recevoir la facture, nous n'avons pas encore le coût global pour 2023.

Concernant nos recettes, 39 % n'ont aucun dynamisme. C'est-à-dire que malgré l'inflation, les montants ne sont pas réévalués. Comme la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ou encore la compensation de l'ancienne taxe professionnelle dont son montant est toujours le même depuis 2003. Pourtant depuis 2003, il y a eu 37 % d'inflation.

Notre équilibre financier continue d'être fragilisé par la baisse continue des dotations de l'Etat.

Autre facteur que Monsieur JACQUET a pu constater : la baisse de la population qui n'est pas sans effet sur la baisse des dotations. On peut identifier, selon le graphique, une conséquence de l'ANRU. Jusqu'en 2013-2014, la population de Fourchambault a été stable et on constate ensuite une baisse importante. Durant les mêmes années, 200 logements sociaux ont été détruits pour en reconstruire 100. A noter que la commune ne perçoit pas la taxe foncière sur les logements neufs.

Pour autant, la commune a participé à hauteur de 1,4 millions pour ces rénovations de logements auprès de Nièvre Habitat. Nous espérons que notre population se stabilise.

Les cotisations obligatoires augmentent :

- le montant de la cotisation totale des assurances de la commune a augmenté de 9 000 euros pour 2024,
- la cotisation au SDIS (pompiers) augmente de 8 300 euros, c'est 100 000 euros de plus en l'espace de 15 ans.

Malgré le contexte peu favorable, on peut retenir qu'en 11 ans, la commune voit une baisse de 460 000 euros de charges à caractère général, de 220 000 euros sur le personnel, et pour faire suite aux augmentations des taux d'imposition, la commune a perçu 600 000 euros de plus. Ces facteurs ont permis

de stabiliser sa situation financière et surtout faire face aux différentes inflations, aux baisses des dotations de l'Etat.

Notre situation financière est donc saine.

On peut voir que 2023 est une bonne année malgré l'inflation et le reste. Un effort considérable sur les dépenses des services peut être l'explication. En effet, l'ensemble des personnels avait été reçu par groupe en début d'année 2023 pour expliquer la situation et on peut penser qu'ils se sont saisis de la situation et on ne peut que les féliciter pour leurs efforts.

Notre capacité d'autofinancement estimée à 460 000 euros est plutôt bonne même en déduisant la facture d'électricité à venir. C'est à souligner car notre niveau de services est relativement élevé par rapport aux communes de même strate. Notre capacité de désendettement est de 2 ans 1/2, ce qui est très positif puisque la situation critique est identifiée à 10 ans.

Pour récapituler, en 2024, la subvention au CCAS restera à l'identique, la baisse des dotations est estimée à 21 000 euros, les assurances augmentent de 9 000 euros, on prévoit une augmentation de 40 000 euros en électricité, les charges de personnel devraient baisser d'environ 60 000 euros.

En recette, les bases des impôts vont augmenter de 3,9 % (loi de finances), la taxe sur l'incinérateur environ 68 000 euros, en recette exceptionnelle, on a vendu un terrain pour 30 000 euros.

Nous devrions donc avoir une balance favorable d'environ 124 000 euros.

Monsieur le Maire demande une explication concernant les 3,9 % des impôts.

Monsieur JACQUET explique que le taux des impôts que la commune vote n'a pas augmenté depuis 2003 alors que les bases sont réévaluées par l'Etat et le taux d'augmentation nous est transmis via la loi de finances. Il est directement lié à l'inflation. L'augmentation a été de 7,1 % en 2023 et annoncée à 3,9 % pour 2024.

Monsieur le Maire explique l'importance de cette précision car les élus peuvent être interpellés par les habitants qui se questionnent sur les impôts qui ont encore augmentés à Fourchambault, bien que les élus n'aient voté aucune augmentation, comme le disait Monsieur JACQUET, depuis 2003.

Monsieur JACQUET poursuit en indiquant que le fond de réserve est estimé à 583 000 euros. Il suffit pour fonctionner mais nous ne pourrions pas aller puiser dedans pour investir.

Monsieur le Maire rajoute que le fond de réserve assure une sécurité pour assurer le fonctionnement au quotidien. Il assure un fonctionnement de 3 – 4 mois en cas d'éventuelle difficulté.

Monsieur JACQUET présente une comparaison des dépenses d'investissement sur les 3 derniers mandats. De 2008 à 2013, les dépenses d'équipement ont été de 4,6 millions, le mandat suivant, la commune a perçu 1,2 millions de recettes exceptionnelles dont le remboursement de l'assurance pour l'incendie de la cité technique, des ventes de terrain, etc...

Sur ce mandat-ci, jusqu'à présent, les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,2 millions.

Le fond de récupération de TVA s'élève à 26 000 euros en 2024 puisque les travaux de la rue Gambetta n'étant pas achevés, la commune percevra le FCTVA correspondant en 2025 et s'élèvera à environ 400 000 euros, et seront perçus à l'achèvement total des travaux. La taxe d'aménagement liée aux permis de construire ne devrait pas faire une recette très élevée, et la vente prévue du centre culturel pour limiter la taille de nos locaux, et pour avoir des locaux plus performants.

Toutefois, même en poursuivant nos efforts, Monsieur JACQUET conseille la contraction d'un emprunt.

Monsieur JACQUET explique la courbe des emprunts de la commune et démontre qu'il est encore possible d'emprunter. L'endettement est nettement inférieur que des communes de même strate. Fourchambault est une ville peu endettée.

Concernant la fiscalité, Monsieur JACQUET ne voit pas l'intérêt, cette année d'augmenter. Il est à noter qu'une augmentation de 1 % c'est à peu près 49 000 euros de recette en plus.

Après deux années de fort investissement, Monsieur JACQUET propose de faire une pause en 2024 pour rebondir et être plus ambitieux en 2025.

Madame FONTAINE explique que les charges de personnel constituent un poste de dépenses du budget de fonctionnement important mais très correct (48 % en 2022).

Ce taux, plus élevé que la moyenne des communes de notre strate s'explique par plusieurs facteurs structurels : un taux d'équipement par habitant plus élevé que la moyenne (médiathèque, gymnase, salles communales, etc), impliquant des effectifs plus nombreux pour les faire fonctionner, le choix d'un faible recours aux services externalisés par rapport à d'autres communes également.

Depuis début 2023, la Ville externalise l'entretien du Clos et plus récemment le nouveau centre de santé pour un montant total des deux sites de 30 000 € prévu pour 2024. Ainsi, l'entretien est organisé avec une gestion de remplacement assurée par l'entreprise.

L'année 2023 a été marquée par un souhait de stabiliser les effectifs par la pérennisation de certains agents contractuels occupant des postes dont les besoins permanents étaient justifiés. Ce plan de lutte contre la précarité offrant tout d'abord une situation professionnelle stable à ces agents, un renfort de leur place au sein du statut de la Fonction Publique Territoriale a permis de stagiairiser 5 agents.

Bien que le poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement soit maîtrisé, il est bien entendu essentiel de poursuivre la maîtrise de son évolution. Il s'agira donc pour 2024 de mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEC) qui permettra une projection jusqu'à 2026 pour anticiper les besoins en recrutement liés aux départs en retraite notamment, de définir le développement des compétences des effectifs présents ou à recruter pour prendre en compte l'évolution des métiers définie par les besoins des usagers d'une part mais aussi imposée par les évolutions réglementaires. Chaque remplacement sera réfléchi et étudié compte tenu de ces paramètres.

Pour assurer pleine réussite dans cette gestion des effectifs et des recrutements, la Collectivité poursuivra via ses lignes directrices de gestion une politique attractive en termes d'avantages sociaux, de parcours professionnels, d'accès à la formation et de bien-être au travail. Il sera proposé un budget « formations » car les évolutions des métiers l'exigent.

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) inhérent au statut qui comprend les changements automatiques d'échelons à l'ancienneté : 25 pour 2024 et 1 avancement de grade, marqueront la masse salariale de près de 12 000 euros.

A noter que les évolutions statutaires ou toutes autres gratifications seront appréhendées en fonction des motivations, au regard des compléments de compétences professionnelles des agents concernés, développées dans l'intérêt des intéressés(es), de leur poste de travail et de la qualité des services rendus aux publics.

Au 31 décembre 2023, la Collectivité comptait 43 agents stagiaires et titulaires, et 5 agents contractuels et un jeune étudiant en apprentissage.

Au 1er janvier 2024, le service de police municipal a été transféré à Nevers agglomération. La masse salariale se voit allégée de près de 52 000 euros. La prestation de services de la police intercommunale sera inscrite au budget de fonctionnement pour un montant de 43 000 euros.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, des efforts de bonne gestion pour limiter les dépenses ont été mises en place.

Ainsi, sur les gros postes de dépenses, la commune s'est lancée dans une politique de SOBRIETE énergétique mais pas que :

ELECTRICITE :

- Réduction de la consommation de l'éclairage public (temps d'éclairage revu à la baisse),
- Efficacité énergétique des bâtiments (programme LEDS, gestion du chauffage en fonction de l'utilisation et T° adaptée, programme réseau de chaleur)

- 2023 : Filet de sécurité (- 18 903,19 € sur une facture totale de 108 810 €)

- Fonctionnement des services municipaux : contrôle de gestion : contrôle des achats, adoption de comportements plus responsables : baisse des impressions, des envois postaux, co-voiturage encouragé, points eau chaude pour l'entretien uniquement, révision des contrats (Orange)...

EAU : création d'espaces végétalisés adaptés au changement climatique et peu consommateur d'eau : îlots de fraîcheur, réutilisation des eaux de pluie : arrosage des espaces verts, nettoyage de la voirie.

RH : pas de remplacement systématique poste pour poste, évolutions statutaires réfléchies.

Madame FONTAINE présente quelques prévisions de dépenses pour 2024 en fonctionnement comme en investissement. Un arbitrage pourra être fait prochainement.

En conclusion, Monsieur JACQUET indique que ces deux dernières années (2023-2024) ont été des années avec des dépenses d'investissement importantes (2 676 000 € de dépenses d'équipement à minima).

Dans ces conditions, la possibilité d'investir au-delà de la rue Gambetta sera compliquée et implique une maîtrise parfaite des dépenses de fonctionnement pour réussir à maintenir un minimum d'investissement en 2024 puis 2025.

La recherche et l'obtention de subventions conséquentes se poursuivra.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement nous pouvons nous féliciter du niveau de subventionnement notamment pour le quartier de la Brasserie, 73 % est un taux remarquable et félicite les services pour ce travail.

Concernant les économies d'énergie, il tient à remercier les services pour le suivi régulier des consommations, suivi informatique des courbes de température qui a permis de ne chauffer que des périodes utiles pour des bâtiments occupés. Ces économies sont collectives, y compris les occupants des locaux, et on ne peut que se féliciter que tout le monde se soit senti concerné par cette crise énergétique.

Monsieur le Maire indique que la présentation de ce débat d'orientation budgétaire appelé aujourd'hui rapport d'orientation budgétaire était complète. Il s'agit d'un rapport mais le débat reste important. Il demande si des membres souhaitent prendre la parole, poser des questions.

Monsieur MICHOT fait remarquer que les donateurs n'ont pas de difficultés pour nous subventionner et on peut effectivement féliciter les services administratifs pour les dossiers travaillés et bien présentés, ce qui facilite grandement les subventionnements. Il partage le fait que les agents soient mis en valeur pour tout ce travail remarquable.

Monsieur le Maire explique que la qualité environnementale des travaux autour de l'église est un cas d'école et fait parler jusqu'à Besançon et c'est d'ailleurs pour cette raison que Fourchambault a été repérée par l'ADEME.

Monsieur le Maire demande à Monsieur MISTRETTA d'expliquer le travail effectué avec l'ADEME.

Monsieur MISTRETTA explique que Fourchambault fait partie des sept collectivités de la région Bourgogne-Franche-Comté qui ont été sélectionnées pour qu'un diagnostic énergétique complet soit effectuée sur

l'ensemble de nos bâtiments à partir d'un inventaire dit schéma directeur immobilier énergétique qui permettra d'avoir une feuille de route qui va au-delà du programme de travaux.

Fourchambault a été repérée grâce au travail effectué sur l'opération « Brasserie ». Les matériaux utilisés, les deux bassins d'orage, aussi spectaculaires qu'inhabituels, auxquelles s'ajoutent toutes les questions d'imperméabilisation, replantations, revêtements avec des bétons absorbants qui laissent l'eau s'infiltrer. Cette étude va durer deux ans puisque tout est étudié : les différentes utilisations, les consommations, etc... Il s'agira ensuite de faire des propositions de rénovation, de réorganisation des usages, etc... afin d'exploiter au mieux l'ensemble de ces bâtiments.

Cette étude qui coûte normalement environ 30 000 euros sera totalement gratuite pour Fourchambault, car il faut rappeler que d'ici 2030, les communes doivent faire 40 % d'économie d'énergie par rapport aux consommations de 2010. L'ADEME nous accompagnera dans les réflexions pour atteindre cet objectif.

Monsieur CORBEAU demande pourquoi pour l'îlot Cogoï, 720 000 euros apparaissent en entier dans les propositions de dépenses alors qu'étaient annoncés dans des documents transmis précédemment, des subventions de l'Etat par exemple.

Monsieur le Maire répond que l'ensemble des sommes en dépenses doivent être inscrites et l'ensemble des sommes en recettes le seront également.

Monsieur JACQUET explique qu'avec les subventions, il restera 277 000 euros à payer par la commune pour toute l'opération.

Monsieur le Maire répond que par exemple en subventions nous avons demandé le Fonds vert. A partir du moment où on va désimperméabiliser les sols, renaturer en faisant de l'espace vert, traiter les infiltrations d'eau, cette subvention intervient. Nous en avons déjà obtenu sur l'opération de la Brasserie.

Monsieur MISTRETTA explique que cette opération est couplée avec un projet de Nièvre habitat qui souhaite faire des garages et nous allons revendre une partie du terrain. Au départ, Nièvre Habitat avait demandé que la commune porte le projet global, c'est-à-dire leur vendre clé en main les garages mais cela engendrerait des coûts supplémentaires de maîtrise d'œuvre et ça complexifie le dossier donc nous pensons qu'il serait plus judicieux de leur vendre le terrain et Nièvre Habitat gère la construction de ses garages.

Monsieur le Maire explique que la construction des garages obligerait la commune de prendre un architecte, un paysagiste, donc pour nous, ça a un coût. On propose donc de leur vendre simplement le terrain avec la superficie utile.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur MATHIOS revient sur le rapport fait entre la baisse de population et l'ANRU et il pense qu'il serait intéressant d'approfondir cette question et de voir plus précisément si la baisse de la population est véritablement due à la rénovation du parc immobilier. On sait que cette tendance est générale sur l'agglomération mais avoir une vision un peu plus précise serait intéressant. Ce qui est regrettable c'est qu'à Fourchambault nous n'avons qu'un seul îlot au niveau du recensement de la population. Les statistiques ne détaillent pas par quartier ce qui ne nous donne pas précisément, géographiquement, en détail le gain ou la perte d'habitants. Un total de population nous est communiqué mais pas dans le détail des quartiers.

Monsieur le Maire acquiesce mais répond que nous avons 200 logements qui ont été détruits pour une reconstruction de 100 logements. Dans les 200 logements, nous avons 13 % de vacances. Mais

effectivement lorsque nous analysons, la baisse d'habitants, nous l'avons ressentie également sur les écoles.

Monsieur JAQUET explique que les habitants qui sont revenus après les travaux de la rue du Pont, par exemple, ne seront comptabilisés que dans deux ans, dans le prochain recensement.

Le Maire pense qu'une perte de 200 habitants est certaine mais nous ne savons pas encore combien sont revenus. On mesurera mieux après le prochain recensement.

Monsieur CORBEAU indique que l'analyse des besoins sociaux était très intéressante.

Madame CHAMPONNIER donne lecture d'un texte élaboré par le groupe « Fourchambault, c'est vous ! » :

« L'évaluation des recettes et des dépenses est difficile à réaliser tant les situations nationale et internationale sont mouvantes et peu prévisibles. La guerre en Ukraine, les tensions en Afrique et en Asie, la hausse des coûts de l'énergie, (10% de hausse programmée) la fluctuation monétaire, l'inflation, le renchérissement des frais financiers et des assurances, les décisions de l'Etat en matière de rémunération des agents de la fonction publique territoriale ou de transition énergétique pèsent fortement sur les équilibres budgétaires. Souvent peu compensés, les transferts de compétence alourdissent la charge des communes. La politique poursuivie par le gouvernement maintient les collectivités locales dans un étau dans lequel elles ont du mal à sortir, assèchement des ressources fiscales, réduction des dotations et peu de moyens en termes de transition écologique.

Même si l'inflation estimée en 2024 est presque divisé par 2, les prix ne vont pas baisser mais la hausse devrait être moins forte. Comment compenser toutes ces hausses subites sur l'année 2023 voire même début 2024.

Dans ce contexte inflationniste, une tendance lourde d'aggravation des inégalités sociales se dégage : les plus fortunés voient eux leur patrimoine s'accroître alors qu'à l'inverse, les populations les plus fragiles et maintenant les classes moyennes s'enfoncent dans la précarité. Dès lors, nous devons faire le choix de préserver autant que possible l'ensemble de ses politiques publiques de solidarité, qui sont déjà déclinées dans l'ensemble de nos champs d'intervention : action sociale, sport, santé, culture, ainsi que tout le mouvement associatif nous permettant de garder le lien social à tout prix.

Après plusieurs réformes territoriales successives, les motifs d'inquiétude et les raisons d'espérer pour l'avenir des communes et des maires sont nombreux. Les difficultés rencontrées par les maires dans l'exercice de leur mandat ou le sentiment que leur action est entravée par le manque de moyens et la multiplication des normes contrastent avec le fort attachement des citoyens à leur commune et leurs attentes à l'égard de leurs élus municipaux.

La France est un pays riche, il faut une autre répartition des richesses, des moyens existent au niveau de l'Etat pour financer les collectivités, pour qu'elles puissent répondre aux besoins des populations, entre autres si on regarde les dividendes versés aux actionnaires du CAC 40, il y a de quoi répondre au besoin de financement des communes et aux besoins essentiels des gens : en 2022, 97,10 milliards augmenté de 21% par rapport à 2021 et doublé en 10 ans.

Vous écrivez « la vraie richesse des communes aujourd'hui n'est plus l'industrie mais l'habitat cependant il nous semble important de réindustrialiser notre pays et de mettre tout en place pour sauvegarder nos entreprises locales et en premier lieu celles existantes sur notre commune. »

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'autres remarques.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire qui a donné lieu à débat.

7. Révision du loyer mensuel du bail professionnel avec la SCM Segyo-Gillot

Madame LOREAU rappelle que la mairie est propriétaire du local où sont installés la pédiatre et l'allergologue.

Le bailleur peut augmenter le loyer annuellement, à la date anniversaire de la prise d'effet du contrat, en fonction de la variation de l'indice national des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E.

Le nouveau montant du loyer est exigible dès la première échéance qui suivra la date de révision.

L'indice de base est celui du 3^{ème} trimestre 2022, s'élevant à 124,53 et l'indice de révision est celui du même trimestre précédant la variation.

Le calcul est donc le suivant :

$993,55 \text{ € (loyer mensuel actuel)} \times 132,15 \text{ (indice du 3^{ème} trimestre 2023)} / 124,53 \text{ (indice du 3^{ème} trimestre 2022)} = 1054,34 \text{ €}$

Le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'augmentation du loyer mensuel de la SCM Segyo-Gillot applicable au 1^{er} mars 2024.

8. Rétrocession de voiries par Nièvre habitat – rue Verte

Monsieur le Maire explique que pour faire suite à la démolition des bâtiments C et D et de la réhabilitation des bâtiments A et B du quartier « Rue Verte », Nièvre Habitat a validé, lors de la séance du 18 avril 2023, un découpage parcellaire pour commercialiser quatre parcelles de terrain à bâtir.

La parcelle initiale numérotée section AC n°125 d'une surface totale d'environ 53 a 83 ca, a été découpée en 6 parcelles.

Cette division parcellaire a permis de délimiter la voirie à rétrocéder à la commune de Fourchambault.

Cette rétrocession a pour but de régulariser la situation des trottoirs en bordure des voiries en espace communal, gérés et entretenus par la commune.

La parcelle à rétrocéder est cadastrée AC n°602, d'une contenance de 2a 98 ca. Les parcelles section AC n°601, 603, 604, 605 et 606 restent donc la propriété de Nièvre Habitat (plan joint).

Les membres du Bureau de Nièvre Habitat se sont réunis Mardi 19 septembre 2023, et il a été décidé de la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle AC n°162 au profit de la Commune de Fourchambault.

La rédaction de l'acte administratif sera réalisée par le service juridique de Nièvre Habitat.

L'établissement du document d'arpentage est aux frais de Nièvre Habitat (plan joint).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la rétrocession des voiries par Nièvre Habitat de la Rue Verte à l'euro symbolique selon la convention signée le 11 mai 2017 et autorise le Maire à signer tous documents relatifs s'y rapportant.

9. Motion - Situation médicale à Fourchambault

Monsieur PROUKHNITZKY donne lecture de la motion :

L'accès aux soins figure aujourd'hui en tête des préoccupations des Français.

Au moins 8 millions d'entre eux vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte trois fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues.

Notre commune ne fait pas exception à cette inquiétante tendance malgré les moyens importants déployés par le conseil départemental, Nevers agglomération et le Pays Val-de-Loire nivernais.

En plus du départ récent à la retraite du docteur Tabourin et du docteur Wasik (basé dans le Cher), notre population doit faire face, depuis le 1^{er} janvier 2024, à la suspension du docteur Patrick Gautheron pendant un an, celui-ci ayant été sanctionné par la juridiction disciplinaire du conseil national de l'ordre des médecins.

Depuis cette date, ce ne sont pas moins de 10 000 patients qui se retrouvent sans médecin traitant.

Ainsi, des milliers de patients s'ajoutent à ceux qui n'ont plus accès à la santé, malgré le cabinet éphémère mis en place par l'Agence régionale de santé et la présence de médecins 3 heures par jour, 5 à 6 jours par semaine.

Or la santé reste un enjeu majeur pour notre société : il convient à cette fin de faire respecter dans les faits et dans nos territoires le principe fondamental d'égal accès aux soins.

Le Conseil municipal, à l'unanimité dénonce la situation actuelle qui met en souffrance et compromet la santé de nos populations, dénonce la décision de la juridiction disciplinaire du Conseil national de l'ordre des médecins sanctionnant le docteur Patrick Gautheron, s'engage à accompagner matériellement et dans la limite de ses moyens l'Agence Régionale de Santé dans la mise en place d'un cabinet temporaire assurant, dans l'attente, la présence de médecins 3 heures par jour, 5 à 6 jours par semaine, et dénonce l'absence de politique publique destinée à apporter une réponse durable à la désertification médicale qui touche notre commune, notre département et notre pays.

Monsieur MICHOT demande la modification du terme « principe fondamental d'égal accès aux soins » par « le principe fondamental d'égalité à l'accès aux soins ».

Monsieur PROUKHNITZKY demande la possibilité de modifier le terme « éphémère ».

Monsieur MICHOT partage cette demande.

Monsieur le Maire propose le terme « temporaire », qui est accepté.

Monsieur SOMAZZI demande si Monsieur le Maire a connaissance des médecins qui interviendront.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur SOMAZZI explique que son médecin traitant a été contacté par l'ARS pour savoir s'il souhaitait faire des consultations au cabinet temporaire, 400 mètres plus bas. Mais s'il laisse son cabinet, ses patients iront au cabinet temporaire. Monsieur SOMAZZI indique qu'il trouve la situation absurde.

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour sont à prendre en compte les patients du Dr GAUTHERON, ceux du Dr TABOURIN, et ceux du Dr WAZIK dans le Cher. L'ARS va demander à 5 ou 6 médecins de Nevers et alentours, des médecins salariés du conseil départemental, de venir à Fourchambault.

C'est intéressant pour notre territoire et alentours car cela remet de l'offre médicale pour 3 heures par jour. Lorsque l'organisation sera bien en place, une trentaine, quarantaine de patients sera reçue, et sur une semaine, un mois, c'est un service non négligeable et important.

C'est à moitié satisfaisant mais ça a le mérite d'exister.

Monsieur PROUKHNITZKY indique que l'article du journal du centre explique le fonctionnement de ce cabinet éphémère et indique que le fait que les infirmières font les pré-contrôles comme la prise de tension, etc... fait gagner beaucoup de temps au médecin et leur laisse le temps de faire de la médecine plutôt que de l'administratif et des actes plus simples.

Monsieur CORBEAU répond que certains médecins acceptent mal ce fonctionnement et refusent que des infirmières fassent une partie de leur travail.

Les membres du Conseil Municipal n'ont plus de questions.

La séance est levée à 20 h 40.

La Secrétaire de Séance,
Annie CHAMPONNIER

